MON PARCOURS À L'INSTALLATION





SOMMAIRE

| PRÉPARER MON PROJET | 3 |
|--|----|
| FAIRE ÉMERGER MON PROJET | 4 |
| CONSTRUIRE MON PROJET | 6 |
| DÉVELOPPER DES COMPÉTENCES ADAPTÉES À MON PROJET | 8 |
| CHIFFRER MON PROJET | 10 |
| M'INSTALLER | 12 |
| PÉRENNISER MON ENTREPRISE | 14 |



1 PRÉPARER MON PROJET

L'INSTALLATION DÉMARRE OBLIGATOIREMENT AU POINT ACCUEIL INSTALLATION (PAI)

Dans chaque département, c'est la « porte d'entrée » unique pour tous les porteurs de projet souhaitant s'installer en agriculture.

Un chargé de mission PAI accueille et coordonne l'accompagnement de toutes celles et tous ceux qui souhaitent s'installer en agriculture.

Les missions du PAI :

- Accueillir et informer sur les démarches à entreprendre pour s'installer, sur les dispositifs d'aides et d'accompagnement, l'emploi, les formations ou encore la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).
- Orienter vers les personnes ressources et les structures appropriées en fonction des besoins et de la finalisation du pré-projet de création ou reprise d'une exploitation agricole. Diriger vers le Centre d'Élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé (CEPPP) si le pré-projet est stabilisé.
- Guider dans la réflexion de la définition du pré-projet d'installation si celui-ci est à consolider.

Le document d'autodiagnostic remis permettra d'organiser la réflexion pour se préparer au mieux à l'installation ; de positionner les acquis et ainsi de participer activement à la professionnalisation des porteurs de projet. Ce document est à compléter avant le rendez-vous au PAI.

Les porteurs de projet sont invités à contacter le PAI au moins 12 à 18 mois avant la date d'installation prévue.

Pour bien préparer mon projet, je pense à anticiper!





CONTACTS

Point Accueil Installation du Rhône 04 78 19 61 39

Point Accueil Installation de l'Isère 04 76 20 67 01



2 FAIRE ÉMERGER MON PROJET: information, conseil, orientation

PARTICIPER AUX FORMATIONS PROPOSÉES

• « Demain, je m'installe! » : cette journée de formation thématique s'adresse aux candidats en démarche d'installation dont le projet se tourne vers : le maraîchage ou la viticulture ou l'Agriculture Biologique (quelque soit la filière).

L'objectif de cette journée :

- informer les porteurs de projets sur les spécificités de la filière et les démarches à l'installation,
- permettre aux candidats d'échanger entre eux sur leur projet afin de les aider à avancer dans leurs démarches à l'installation,
- apporter des témoignages d'exploitants installés.

Cette journée se déroule en deux temps : le matin en salle avec des interventions d'exploitants et de conseillers, l'après-midi avec des visites d'exploitations.

- « Agriculteur, un métier à vivre ! » : une journée organisée dans un secteur géographique donné et qui a pour but de :
- promouvoir l'installation sur une filière particulière.
- et/ ou
- promouvoir l'installation sur un territoire particulier.

Cette journée est destinée aux porteurs de projets qui souhaitent découvrir le territoire de Vienne Condrieu Agglomération en rencontrant des élus locaux, des exploitants locaux et les personnes ressources à contacter pour leur installation (conseiller technique, économique...).



CONTACT

Point Accueil Installation du Rhône 04 78 19 61 39



ACCUEIL COLLECTIF DE PORTEURS DE PROJETS (RENCONTRE DES ACTEURS DU TERRITOIRE) ET PARCOURS PAYSAN (DÉCOUVERTE DE PRODUCTION)

Il s'agit de journées organisées mensuellement qui sont l'occasion de :

- Faire un point sur l'avancée des projets.
- Connaître l'Association Départementale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADDEAR) et l'accompagnement qu'elle propose.
- Répondre aux questions et prévoir ensemble la suite à donner aux projets.
- Rencontrer de nouvelles personnes, bénéficier de leurs interrogations et créer un réseau d'entraide



CAFÉ INSTALLATION TRANSMISSION

Ces rencontres sont l'occasion d'échanger et de se forger une idée sur son projet en ayant connaissance de toutes les possibilités existantes.

Elles permettent de tisser un réseau de contacts et de bénéficier de conseils et d'entraide, très utiles dans le cas d'une installation en dehors du cadre familial.

Des moments d'échanges et d'ouverture où s'organise la solidarité, une composante de l'agriculture paysanne et biologique.

Un moment important pour comprendre les enjeux d'une reprise d'exploitation et se créer des opportunités pour s'installer.



CONTACT

ADDEAR addear.69@wanadoo.fr Marion Frichet 07 63 02 83 48 addear69.eta@gmail.com



3 CONSTRUIRE MON PROJET

PARTICIPER AUX FORMATIONS PROPOSÉES

 « De l'idée au projet »: cette formation permet de poser et décomposer le projet; préciser les objectifs et les limites; évaluer les compétences techniques nécessaires pour exercer le métier d'agriculteur; connaître les personnes ressources à contacter et identifier les différentes dimensions du projet.



CONTACTS

Point Accueil Installation du Rhône 04 78 19 61 39 (Rhône = 3 jours) Anne-Laure Maillon anne-laure.maillon@rhone.chambagri.fr

Espace Créateur 04 76 20 68 05 (Isère = 6 jours) Frédérique Fort cepp@isere.chambagri.fr

« Mûrir ses idées » : plutôt qu'une approche théorique, cette formation favorise une pédagogie
 « active » permettant aux participants de creuser et d'interroger leurs projets afin d'être maître de leurs choix.
 5 jours en formation collective + 1 temps d'accompagnement individuel.



CONTACT

ADDEAR addear.69@wanadoo.fr Marion Frichet 07 63 02 83 48 addear69.eta@gmail.com



S'INSCRIRE AU RÉPERTOIRE DÉPART INSTALLATION (RDI)

L'objectif du Répertoire Départ Installation est de favoriser la transmission des exploitations agricoles en mettant en relation les porteurs de projet à l'installation individuelle ou collective et les exploitants désireux de trouver un repreneur ou un associé.

Les 3 étapes clés du RDI pour un candidat à l'installation individuelle ou sociétaire :

- Préciser les attentes avec un conseiller : type de productions, statut juridique, localisation...
- Rechercher une exploitation : dès que l'inscription au RDI est validée, le conseiller transmet au candidat des offres d'exploitation correspondant aux critères.
- Le conseiller met en relation les différentes parties en organisant une rencontre à laquelle il peut participer.

PRENDRE CONTACT AVEC LES ACTEURS DU TERRITOIRE

- Acteurs publics
- Vienne Condrieu Agglomération
- Acteurs privés
- Coopératives
- Responsables de filière

CONTACT

Delphine Faure
06 11 43 39 83
dfaure@vienne-condrieu-agglomeration.fr



CONTACTS

Chambre d'Agriculture du Rhône 04 78 19 61 10 contact@rhone.chambagri.fr (permanence lundi et mardi matin)

Chambre d'Agriculture de l'Isère 04 76 20 68 68 accueil@isere.chambagri.fr

www.repertoireinstallation.com



4 DÉVELOPPER DES COMPÉTENCES ADAPTÉES À MON PROJET

LE PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISÉ (PPP)

Pour tous les porteurs de projet, il est important d'avoir un socle de connaissances avant de s'installer. Afin de se préparer au mieux à la fonction de chef d'exploitation agricole, les conseillers du Centre d'Élaboration du Plan de Professionnalisation Personnalisé (CEPPP) aident les porteurs de projet à élaborer leur Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP).

Pour cela, chaque porteur de projet rencontre deux conseillers qualifiés pour l'analyse :

- des compétences
- du projet d'installation

À partir de l'autodiagnostic remis au PAI et complété, les conseillers PPP aident le porteur de projet à établir son plan de professionnalisation adapté à ses besoins, lors d'un **entretien**.

Le PPP a pour but de compléter les compétences afin d'être en capacité de diriger une exploitation agricole. Il est constitué d'actions adaptées aux besoins de chaque porteur de projet.

Ainsi, en fonction du projet, de la formation, des compétences et de l'expérience, le porteur de projet définit avec les conseillers son PPP dans lequel plusieurs actions de professionnalisation sont possibles :

- des actions de formation continue.
- des actions visant à obtenir un diplôme conférant la capacité professionnelle agricole,
- des stages d'application en exploitation agricole ou en entreprise,
- des stages de parrainage, ou la possibilité de «tester» ses relations avec son futur cédant ou ses futurs associés.

Un stage collectif de 21 heures est obligatoirement inscrit dans le PPP pour les personnes souhaitant demander les aides à l'installation. C'est un moment clé pour échanger sur la maturation de son projet et sur les savoir-faire nécessaires.



CONTACTS

Point Accueil Installation du Rhône 04 78 19 61 39

CEPPP de l'Isère 04 76 20 68 05



ACQUÉRIR UN DIPLÔME AGRICOLE

- BEPA (Brevet d'Aptitude Professionnelle Agricole) : après une classe de 3°, un CAP ou encore un CAPA. La formation dure 2 ans.
- Bac Professionnel Agricole: 3 ans après la classe de 3°. Les élèves titulaires de certains CAP peuvent également le préparer en 2 ans sous certaines conditions.
- Bac Technologique (STAV, STAE) : après une seconde générale ou technologique
- BTSA (Brevet de Technicien Supérieur Agricole): après un bac (professionnel, technologique ou général).
- BPREA (Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole): d'une durée de 10 mois, il
 permet l'acquisition de compétences en production animale et/ou végétale, en gestion d'entreprise.
- Ingénieur agricole ou agronome : formation de 5 ans après le bac en école d'agriculture ou d'agronomie.



ACQUÉRIR DE L'EXPÉRIENCE

• Salariat : être salarié dans une exploitation permet d'acquérir de l'expérience.

CONTACT

Graine d'emplois 04 78 19 61 50 grainedemplois@gmail.com

• Espace Test : le test d'activité agricole consiste à tester, tout en étant accompagné, un projet de création d'une activité agricole dans un cadre juridique et matériel sécurisé, sur un lieu donné et pour un temps défini. Pendant cette phase test, il n'y a pas de création effective d'entreprise agricole mais une mise en situation « grandeur réelle » dans une structure qui « héberge » le porteur de projet. Cette structure est appelée fonction « couveuse ».



CONTACT

ADDEAR addear.69@wanadoo.fr Marion Frichet 07 63 02 83 48 addear69.eta@gmail.com



5 CHIFFRER MON PROJET

RÉALISER UNE ÉTUDE ÉCONOMIQUE ET UN PLAN D'ENTREPRISE

Afin de :

- Déterminer son statut.
- Evaluer la viabilité prévisionnelle de son projet,
- · Définir un plan de financement,
- Obtenir un accord bancaire.

L'étude peut être réalisée avec :

 La Chambre d'Agriculture en faisant appel à un conseiller entreprise qui travaillera en étroite collaboration avec le technicien référent adapté à la production du projet.



CONTACTS

Conseiller entreprise de la Chambre d'Agriculture du Rhône 04 78 19 60 86

Conseiller entreprise de la Chambre d'Agriculture de l'Isère 04 76 93 95 22

 L'ADDEAR qui propose une formation « S'approprier le chiffrage de son projet », et qui est agréée dans l'accompagnement à l'élaboration du projet jusqu'à l'étude de faisabilité.



CONTACT

ADDEAR

addear.69@wanadoo.fr Marion Frichet 07 63 02 83 48 addear69.eta@gmail.com



LE PLAN DE COMPÉTITIVITÉ ET D'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS (PCAE)

Le principe du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations agricoles est de subventionner les investissements réalisés par les exploitations agricoles.

Ce dispositif est décliné dans chacun des Programmes de Développement Rural Régionaux (PDRR), dont les Régions sont autorités de gestion.

Les Régions et l'Etat, sur la base des concertations menées avec la profession agricole, partagent une stratégie commune pour le plan pour la compétitivité et l'adaptation des exploitations agricoles, déclinée autour de 4 priorités :

- Une priorité essentielle : l'élevage. La modernisation des exploitations d'élevage est la première priorité du plan, au vu des besoins particuliers dans ce secteur soumis à des coûts d'investissement élevés avec l'enjeu particulier que constituent les bâtiments, l'amélioration des conditions de travail et l'autonomie alimentaire du cheptel.
- Une priorité pour le secteur végétal : la recherche de la performance économique et environnementale, par la maîtrise des intrants et la protection des ressources naturelles (érosion des sols, eau, biodiversité...).
- Une priorité pour l'amélioration de la performance énergétique des exploitations agricoles afin de réduire les charges de production et promouvoir les investissements d'économie d'énergie et de production d'énergie renouvelable dans les exploitations, notamment par la méthanisation.
- Une priorité transversale : l'encouragement des projets s'inscrivant dans une démarche agroécologique, en particulier ceux conduits dans le cadre d'un Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental (GIEE).



CONTACT



6 M'INSTALLER

OBTENIR L'AUTORISATION D'EXPLOITER

• Dans le département du Rhône :



www.rhone.gouv.fr

• Dans le département de l'Isère :



DDT du Rhône Thierry Lagarde 04 78 62 53 36



www.isere.gouv.fr



CONTACT

DDT de l'Isère 04 56 59 45 33 Accueil : mardi matin de 9h à 12h et vendredi après-midi de 13h30 à 16h30

DÉPOSER LES DOSSIERS DE DEMANDE D'AIDES À LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

- Aides à l'installation Dotation jeunes agriculteurs.
- Obtention des aides : exonération des cotisations sociales, aide à la trésorerie,...
- Autres dispositifs de financement :
- Des dispositifs locaux peuvent compléter les aides nationales : Conseil régional, collectivité, plateformes initiatives locales...
- Des systèmes de soutien via le financement participatif Miimosa ou d'investisseurs pour aider à financer le capital de l'exploitation reprise comme Labelliance.



EFFECTUER LES DÉMARCHES JURIDIQUES ET SOCIALES

Les entreprises agricoles font régulièrement de nombreuses démarches auprès de diverses administrations.

Les Chambres d'Agriculture gèrent certains services publics : déclaration de création, modification ou cessation d'entreprise, enregistrement des contrats d'apprentissage, enregistrement des fonds agricoles.

• Centre de Formalités des Entreprises (CFE)

Les CFE constituent un guichet recevant le dossier unique de déclaration (formulaire CFE spécifique) permettant ainsi l'attribution du numéro unique d'identification (n° SIREN et SIRET attribués par l'INSEE).



CONTACTS

Rhône : 04 78 19 61 03 Isère : 04 76 20 67 20

• Mutualité Sociale Agricole (MSA)

La MSA assure la couverture sociale de l'ensemble de la population agricole et des ayants droit. Un rendez-vous avec la MSA devra être pris pour étudier le projet. Ces rendez-vous peuvent avoir lieu lors de la permanence à l'antenne de Vienne.

Tout au long de son installation, un conseiller en protection sociale accompagnera gratuitement le porteur de projet dans ses démarches, du choix du statut social aux simulations pour aider à estimer le montant des cotisations.



CONTACTS

MSA Ain - Rhône : 04 74 45 99 00 MSA Alpes du Nord : 09 69 36 87 00



7 PÉRENNISER MON ENTREPRISE

Je sécurise le démarrage de mon entreprise agricole!

LE SUIVI POST-INSTALLATION

La Chambre d'Agriculture propose des rencontres individuelles sur les exploitations avec un conseiller référent pour :

- Me soutenir dans mes démarches administratives,
- Faire un point régulier sur les résultats de mon exploitation, analyser les différences avec mes prévisions, apporter les corrections nécessaires,
- Adapter la stratégie de mon entreprise à mes résultats réels et aux changement conjoncturels.



CONTACTS

Conseiller entreprise de la Chambre d'Agriculture du Rhône 04 78 19 60 86

Conseiller entreprise de la Chambre d'Agriculture de l'Isère 04 76 93 95 22



LE SUIVI RH DE MON ENTREPRISE

- Faire évoluer et améliorer le fonctionnement de mon entreprise avec un appui extérieur.
- Réaliser un bilan du fonctionnement humain et organisationnel de mon entreprise.
- Échanger avec mes associés sur mes pratiques, mes atouts et mes insatisfactions.



CONTACTS

Rhône:
Pôle Installation-Transmission
Emploi Formation
04 78 19 60 93 - 06 16 39 11 94

Chambre d'Agriculture de l'Isère 04 76 20 68 18 Lise Escallier 06 50 03 73 84 lise.escallier@isere.chambagri.fr

ME FORMER TOUT AU LONG DE LA VIE DE MON ENTREPRISE



CONTACTS

Avec les Chambres d'Agriculture aura.chambres-agriculture.fr

Avec l'ADDEAR www.jeminstallepaysan.org

Avec la DRAAF Auvergne Rhône Alpes draaf.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr



AGENCE ÉCO

Espace Saint-Germain 30, avenue du Général-Leclerc 38200 Vienne 04 74 78 89 00

www.entreprendre.vienne-condrieu-agglomeration.fr









